



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme. FRANCHET
Membres : Mme QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA,
RAMACKERS
Excusés : Mme FORBIN, M. BEZIA

PV du 1^{er} mars 2022

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix

Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.

L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :



Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous

Fermeture du stade Chateau Gaillard du vendredi 19 novembre 2021 au mercredi 3 mars 2022 inclus.

Courrier de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.

Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

Arrêté Municipal de la Commune de Bures-sur-Yvette

Fermeture temporaire du terrain d'honneur dans le stade Louis Chabrat du mardi 8 février au lundi 7 mars 2022.

Arrêté Municipal de la Commune d'Itteville

Fermeture du stade Pascal MARSAT du samedi 19 février 2022 au dimanche 6 mars 2022 au soir.

Arrêté Municipal de la Mairie de Fontenay le Vicomte

Fermeture du stade municipal Laurent Massacret du 19 février au 10 mars 2022 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Yerres

Fermeture des terrains du stade Léo Lagrange les 12 et 13 mars 2022.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Babin sera fermé du mercredi 20 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Faillu sera fermé du mardi 19 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

COUPES

A jouer le 5 Mars 2022

U14 1/8 finale

A jouer le 6 Mars 2022

CDM 1/8 finale

Exempt : Plateau Saclay ES

U16 1/8 finale



**U18 1/8 finale
VETERANS 1/8 finale
+ 45 ans 1/8 finale**

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 12 FEVRIER 2022

U15 F A 8 * Poule B

Ris Orangis US 1 / VYC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande le résultat de la rencontre aux deux clubs pour sa réunion du 8 mars 2022.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 27 FEVRIER 2022

Coupe District

Brunoy FC 2 / Grigny FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 8 mars 2022.

Match n° 24422700 du 27 février 2022

Fleury 91 FC 3 / Arpajonnais RC 2 * Coupe District

Demande de Fleury 91 FC de changement de date et d'heure via Footclubs, pour jouer le 6 mars 2022.

Accord d'Arpajonnais RC.

La Commission ne peut donner son accord, Arpajonnais RC 2 a une journée de Championnat.

La Commission fixe la rencontre au mercredi 23 mars 2022 à 20 h (date butoir).

Match n° 24422704 du 27 février 2022

Brunoy FC 2 / Grigny FC 1 * Coupe District

Demande de Brunoy FC de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Grigny FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Brunoy FC pour demande tardive.

CHAMPIONNAT SENIORS

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Lissois FC 1 / Linas Montlhéry ESA 3 * D2/A (et courriel de Lissois FC)

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Dourdan Sports 1 / Evry FC 2 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Jeunesse Etampoise * D3/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 10 février 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission soit :

En conséquence, le club de Jeunesse Etampoise a son équipe Seniors 1 représentative qui évolue en D3/B,

Considérant que d'après l'article 11.1 du Règlement Sportif Général du DEF le club doit avoir :

- 2 équipes DAM
- 1 équipe de jeunes quelle que soit la catégorie (U18 – U16- U14)
- 1 équipe Foot Éducatif

Considérant après vérification que le club de Jeunesse Etampoise ne possède plus d'équipes de jeunes.

De ce fait, le club de Jeunesse Etampoise ne remplit plus les conditions définies à l'article 11.1 du RSG du DEF (1 équipe de jeunes quelle que soit la catégorie (U18 – U16- U14)).

En conséquence, l'équipe Séniors 1 évoluant en D3/B de Jeunesse Etampoise est retirée du tableau des classements, les points et les buts (pour ou contre) enregistrés avant la date du prononcé sont annulés.

Il lui est cependant permis de continuer la compétition hors championnat après accord du Comité Directeur du DEF. Le club doit informer le DEF lorsque les délais d'appel seront expirés.

La sanction est la rétrogradation en division inférieure la saison suivante (art 11.2 du RSG du DEF).

Match n° 23553650 du 5 décembre 2021

Tremplin Foot 2 / SGSSP 1 * D3/B

Retour du dossier du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 14 février 2022.

La Commission enregistre la décision dudit Comité soit : remboursement de l'amende réglementaire à Tremplin Foot.

Match n° 23751005 du 13 février 2022

Palaiseau US 2 / Savigny Foot CO 1 * D1

Reprise du dossier.

Courriel de Palaiseau US.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le score de la rencontre :

Palaiseau US 2 : 0 – 3 : Savigny Foot CO 1

Match n° 23751489 du 6 mars 2022

Paray FC 2 / Ris Orangis US 1 * D2/A

Demande de Ris Orangis US de changement d'heure via Footclubs.

Refus de Paray FC.

La Commission ne peut donner son accord, sans l'accord du club adverse.

La Commission maintient la rencontre à 15 h.



COUPE ESSONNE CDM

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Dourdan Sports 5 / Ballancourt FC 5

Port. Ulis 5 / Orsay Bures FC 5

Soisy sur Seine AS 5 / SO Vertois 5

Accord de la Commission.

Match n° 24450545 du 6 mars 2022

Arpajonnais RC 5 / Fontenay Vicomte FR 5

Demande d'Arpajonnais RC de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

COUPE ESSONNE U14

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Ris Orangis US 1 / Paray FC 1

Accord de la Commission.

Match n° 24450558 du 5 mars 2022

Soisy sur Seine AS 1 / St Vrain-SO Vertois 1

Courriel du club de Soisy sur Seine AS.

Courriel du club de St Vrain FC.

Demande de Soisy sur Seine AS de changement d'heure via Footclubs.

Accord de St Vrain FC.

Accord de la Commission.

Match n° 24450559 du 5 mars 2022

Brunoy FC 1 / Linas Monthléry ESA 1

Demande de Brunoy FC de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15 h 30.

Match n° 24450564 du 5 mars 2022

Brétigny FCS 2 / Fleury 91 FC 1

Courriel du club de Fleury 91 FC, demandant le report de cette rencontre.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre le 5 mars 2022.

Voir article 4.6 du Règlement de la Coupe de l'Essonne U14.

CHAMPIONNAT U14

Demande de changement de terrain via Footclubs

Paray FC 2 / Janville Lardy ASL 1 * D4/B

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure via Footclubs

St Germain les Arpajon 1 / Lissais-Vert 1 * D3/B (et courriel de St Germain les Arpajon)

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23534899 du 26 février 2022

Plessis Pâté ES 1 / MNVDB-Villejust 1 * D3/A

Demande de MNVDB FC de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Plessis Pâté ES.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à MNVDB-Villejust pour demande tardive.

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement d'heure via Footclubs

Ris Orangis US 1 / Evry FC 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24450628 du 6 mars 2022

Palaiseau US 1 / Ste Geneviève Sports 1

Demande de Palaiseau US de changement d'heure via Footclubs.

Refus de Ste Geneviève Sports.

Courriel de Palaiseau US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24450629 du 6 mars 2022

Grigny US 1 / Epinay sur Orge SC 1

Courriel de Grigny US, demandant le changement de date.

Au vu du motif invoqué, la Commission fixe la rencontre au 23 mars 2022 à 18 h (date butoir).

Match n° 24450630 du 6 mars 2022

Brunoy FC 1 / Massy 91 FC 1

Demande de Brunoy FC de changement de date via Footclubs.

Vu le motif invoqué, la Commission maintient la rencontre au 6 mars 2022.

Match n° 24450631 du 6 mars 2022

Linas Monthléry ESA 1 / Fleury 91 FC 1

Courriel de Fleury 91 FC, demandant le changement de date.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre le 6 mars 2022.

Voir article 4.6 du Règlement de la Coupe de l'Essonne U16.

Match n° 24450632 du 6 mars 2022

Tremplin Foot 1 / Etampes FC 1

Demande d'Etampes FC d'un changement de date via Footclubs, pour jouer le 20 mars 2022.

La Commission ne peut donner son accord, car Tremplin Foot 1 a une journée de Championnat.



Au vu du motif invoqué, la Commission fixe la rencontre au 23 mars 2022 à 18 h (date butoir).

Match n° 24450633 du 6 mars 2022

Ulis CO 1 / Brétigny FCS 2

Courriel des Ulis CO, demandant le changement de date.

Au vu du motif invoqué, la Commission fixe la rencontre au 23 mars 2022 à 18 h (date butoir).

CHAMPIONNAT U16

Demande de changement de terrain via Footclubs

Linass Monthléry ESA 2 / Evry FC 3 * D2/B

Accord de la Commission.

Match n° 23555632 du 6 février 2022

Dourdan Sports 2 / Vigneux FCO 2 * D4/A

Reprise du dossier.

Courriel de Vigneux FCO.

La Commission enregistre le score :

Dourdan Sports 2 : 2 buts

Vigneux FCO 2 : 7 buts

COUPE ESSONNE U18

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Lissois FC 1 / Linass Monthléry ESA 1 (et courriel de Lissois FC)

Massy 91 FC 1 / Ulis CO 1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Paray FC 1 / Longjumeau FC 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24401069 du 20 février 2022

Ris Orangis US 1 / VYC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission enregistre le résultat :

Ris Orangis US 1 : 1 but

VYC 1 : 3 buts

VYC 1 qualifié pour le prochain tour.

Feuille de match non parvenue malgré une demande (Voir PV du 22 février 2022).

Amende réglementaire à Ris Orangis US.



Match n° 24450642 du 6 mars 2022

Brétigny FCS 2 / Brunoy FC 1

Courriel du club de Brétigny FCS, demandant le report de cette rencontre.

Demande de Brunoy FC de changement de date via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, la Commission fixe la rencontre au 23 mars 2022 à 20 h (date butoir).

Match n° 24450645 du 6 mars 2022

MNVDB-Villejust 1 / VYC 1

Courriel de VYC.

Demande de VYC de changement de date et d'heure via Footclubs, pour jouer le 9 mars 2022 à 20 h.

Refus de MNVDB FC.

Au vu du motif invoqué, la Commission fixe la rencontre au 23 mars 2022 à 20 h (date butoir).

Match n° 24450646 du 6 mars 2022

Fleury FC 2 / Grigny US 1

Courriel du club de Fleury 91 FC, demandant le report de cette rencontre.

Au vu du motif invoqué, la Commission fixe la rencontre au 9 mars 2022 à 20 h.

CHAMPIONNAT U18

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Massy 91 FC 2 / Draveil FC 1 * D2/A

Accord de la Commission.

Jeunesse Etampoise * D3/C

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 10 février 2022.

Ladite Commission décide, aux regards des éléments dont elle dispose en sa possession, de déclasser l'équipe U18 de Jeunesse Etampoise.

Match n° 23562551 du 5 décembre 2021

Dourdan Sports 1 / Soisy sur Seine AS 1 * D2/B

Retour du dossier du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 14 février 2022.

Ledit Comité, Jugeant en appel et dernier ressort, infirme la décision de la Commission de première instance concernant l'abandon de terrain et annule les sanctions disciplinaires liées à l'abandon de terrain et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Dourdan Sports : 4 buts – 1 point / Soisy sur Seine : 4 buts – 1 point

COUPE ESSONNE VETERANS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Fleury 91 FC 12 / Evry FC 11

Verrières le Buisson 11 / Vigneux CO 11

Accord de la Commission.



Match n° 24450622 du 6 mars 2022

Wissous FC 12 / Mennecy CS 11

Demande de Wissous FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord de Mennecy CS.

Accord de la Commission.

La rencontre se jouera au stade Alexandre Rideau 1 à Mennecy (terrain synthétique).

Les frais d'arbitrage sont à la charge de Wissous FC.

Match n° 24450621 du 6 mars 2022

Orsay Bures FC 11 / Port. Ris Orangis 11

Arrêté Municipal de fermeture du terrain d'honneur du stade Louis Chabrat à Bures-sur-Yvette.

Demande d'Orsay Bures FC de changement de terrain via Footclubs.

Accord de la Commission.

La rencontre se jouera au stade municipal 2 à Orsay (terrain synthétique).

CHAMPIONNAT VETERANS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 11 / Fleury 91 FC 12 * D1

Paray FC 12 / Tournelles Concy Yerres 11 * D3/B

Accord de la Commission.

Match remis du 20 février 2022 à jouer le 17 avril 2022

Fontenay Vicomte FR 11 / Tournelles Concy Yerres 11 * D3/B

CHALLENGE +45 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

St Michel FC 91 8 / Sud Essonne 8

Accord de la Commission.

+45 ANS

Match remis du 16 janvier 2022 à jouer le 20 mars 2022

Ste Geneviève ASL 8 / Itteville AS 8 * Poule D

Match remis du 20 janvier 2022 à jouer le 17 avril 2022

Itteville AS 8 / Soisy sur Seine AS 8 * Poule D

Match remis du 13 mars 2022 à jouer le 17 avril 2022

Tournelles Concy Yerres 8 / Orsay Bures FC 8 * Poule E



+55 ANS

Feuille de match non parvenue du 13 février 2022 – 2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 8 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

MNVDB FC 10 / Villabé ETS 14 * Poule B